

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 22

votants 31

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

le 05 FEVRIER 2025

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2025

**PRÉSENTS :**

**Mmes.** S. PONCHON, A. JARILLO, M.L. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE  
**Mrs.** E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL

**Mmes** F. MOURET, S. COMBE, C. CHAUVET, L. ROQUEPLAN, S. DIET, MD. PAGES, N. AUBERT  
**Mrs.** D. CHAMBON, M. TEISSIER, B. CLARETON, L. CONSOLIN, C. LABARDE

**ABSENTS EXCUSES :**

**Mmes et Mrs.** I. MILLET (pouvoir à C. AMIEL), C. PTAK (pouvoir à F. MOURET), L. IMBERT (pouvoir à L. CONSOLIN), D. MAHUET (pouvoir à S. PONCHON), C. ALLEMANY (pouvoir à E. CHAUVET), S. LAMBERT (pouvoir à D. CHAMBON), R. THIERS-SIMON (pouvoir à PH. MARTIN), B. REYNÈS (pouvoir à C. LABARDE), M. LOMBARDO (pouvoir à MD. PAGES), C. BARRY

**ABSENTE :** N. BOUABDALLAH

**Secrétaire de Séance :** Jean-Pierre SEISSON

**20250205 – 14/FIN14. BUDGET PRIMITIF 2025 –  
BUDGET ANNEXE DES CAVEAUX FUNÉRAIRES**

Par délibération du 21 septembre 2015 la collectivité a décidé la création d'un budget annexe (SPIC) destiné à la commercialisation par les services municipaux de caveaux funéraires suite à l'extension du cimetière communal.

Conformément aux textes en vigueur, cette opération a fait l'objet d'une individualisation au sein d'un budget annexe afin, d'une part, de bien évaluer le coût financier supporté par la collectivité et, d'autre part, d'effectuer une gestion en comptabilité de stocks. Cette comptabilité de stocks présente une anomalie comptable qui remonte à l'origine de la création du budget annexe.

Des travaux seront effectués au cours de l'année 2025 pour commercialiser de nouveaux caveaux funéraires et faire face à la demande des administrés. Ainsi, le travail de régularisation de stocks amorcé en 2023, sera poursuivi en collaboration avec la direction générale des finances publiques.

Les grands équilibres de ce budget primitif 2025 se réaliseront à hauteur de :

- Section d'exploitation : 356 938.46 €
- Section d'investissement : 191 867.70 €

Il convient de préciser que cela s'entend après intégration des résultats de l'exercice 2024 soit :

- un excédent de la section d'exploitation de 139 783.41 €
- un déficit de la section d'investissement de 25 232.65 €

Vu l'examen de ce dossier en commission Finances le 21 janvier 2025,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré par 26 voix pour, 5 abstentions

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**APPROUVE** le vote du budget annexe des Caveaux Funéraires 2025 :

- par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres,
- par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel pour chacun des chapitres,

**ADOpte** le budget annexe des Caveaux Funéraires pour l'exercice 2025 comme suit :

Dépenses et recettes de la section de fonctionnement	356 938.46 €
Dépenses et recettes de la section d'investissement	191 867.70 €

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour mois et an que dessus,

**ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.**

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

Châteaurenard, le 06 février 2025

LE MAIRE  
Marcel MARTEL

